



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 décembre 2024

Prix de thèse de droit social 2023 et 2024 : l'UIMM récompense trois travaux universitaires

Le prix 2023 a été décerné ex-aequo à Alexis de Clavière (Université Paris Panthéon Assas) pour ses travaux sur « L'exonération en droit social » et à Matthieu Vicente (Université de Strasbourg) pour sa thèse sur « Les droits collectifs des travailleurs de plateformes ». Le prix 2024 a été remis à Clément Duchemin (Université Paris Panthéon Assas) pour sa thèse intitulée « L'application du régime général des obligations en droit du travail ».

Ces deux Prix de thèse UIMM de droit social ont été décernés par un jury composé de spécialistes reconnus du droit du Travail et du droit de la Sécurité sociale : les professeurs Grégoire Loiseau, Bernard Bossu et Bernard Teyssié, ainsi que Dominique Allix, avocat général honoraire à la Chambre sociale de la Cour de cassation.

A cette occasion, une table ronde a été organisée proposant des regards croisés sur l'application du code civil aux conventions et accords collectifs. Les participants à cette table ronde riche en échanges ouverts et constructifs étaient :

- Professeur Pascal Lokiec, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne
- Monsieur Jean Guy Huglo, Conseiller doyen de la Chambre sociale de la Cour de cassation
- Maître Jean-Jacques Gatineau, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, chez SCP GATINEAU-FATTACCINI-REBEYROL
- Maître Pierre Safar, Avocat à la Cour, chez Dupuy & associés
- Monsieur Valentin Rodriguez, Secrétaire général de Force Ouvrière Métaux.

Depuis plusieurs années, l'UIMM récompense et encourage des travaux menés en faveur du droit social. Elle couronne ainsi chaque année des thèses qui s'intéressent à un sujet innovant en matière de droit du Travail ou de la Sécurité sociale, tout en tenant compte des problématiques auxquelles sont confrontées les entreprises industrielles. La modernité des travaux de ces docteurs enrichit les réflexions des spécialistes du droit social.

Hubert Mongon, Délégué général de l'UIMM, a déclaré : « L'UIMM est fière de récompenser de jeunes talents qui innovent en matière de droit social. Le jury a été impressionné par la qualité des travaux, qui vont désormais irriguer la réflexion de notre organisation sur les évolutions du monde du travail. »

A propos de l'UIMM :

L'UIMM La Fabrique de l'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 58 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.



[@uimm](https://twitter.com/@uimm)



[lafabriquedelavenir](https://www.facebook.com/lafabriquedelavenir)



[UIMM](https://www.linkedin.com/company/uimm)



[UIMM La Fabrique de l'Avenir](https://www.youtube.com/channel/UC...)